



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
LIBERTÉ – ÉGALITÉ – FRATERNITÉ

VILLE DE VINCENNES

DÉPARTEMENT
DU VAL-DE-MARNE

Extrait du Registre des Décisions
du Maire

**OBJET : ORGANISATION DE SEJOURS
D'HIVER/PRINTEMPS/ ETE 2022 A LA
MONTAGNE POUR LES ENFANTS ET LES
ADOLESCENTS VINCENNOIS - LOT 3 :
SEJOURS D'ETE 2022, MULTI-ACTIVITES DE
DECOUVERTE DU MILIEU MONTAGNARD
PASSE AVEC L'ASSOCIATION LES
COMPAGNONS DES JOURS HEUREUX**

**DÉCISION N° DM-21-326
EN DATE DU 04 OCTOBRE 2021**

VU le Code général des collectivités territoriales ;

VU le Code de la Commande Publique

VU la délibération du Conseil municipal en date du 27 mai 2020 donnant délégation à Madame le Maire pour l'ensemble des affaires relevant de l'article L 2122-22 du Code général des collectivités territoriales ;

VU l'arrêté n°A-20-493 en date du 2 juin 2020 portant délégation de fonction à Monsieur Régis TOURNE, Adjoint au Maire ;

VU l'appel public à la concurrence transmis au profil acheteur et sur le site du BOAMP le 12 mai 2021 relatif au marché d'organisation de séjours de classes de découvertes 2022 pour les enfants des écoles publiques de Vincennes ;

CONSIDERANT ; l'offre de l'association Les Compagnons des Jours Heureux jugée économiquement la plus avantageuse au regard de l'ensemble des critères de jugement ;

D É C I D E

DE SIGNER avec l'association Les Compagnons des Jours Heureux sise 26 rue Jean Jaurès 78 108 SAINT-GERMAIN-EN -LAYE et représentée par MICHEL Frédéric en qualité de Président, le marché d'organisation de séjours d'hiver/ printemps/ été 2022 pour les enfants et les adolescents vincennois. Lot 3 : séjours d'été 2022 multi-activités de découverte du milieu montagnard.

Les prestations donnent lieu à un accord-cadre à bons de commande, sans indication de montants et/ou de quantités minimum, et avec un maximum en quantité de 90 enfants.

DE FAIRE FACE à cette dépense au moyen des crédits ouverts au budget, aux chapitre et article correspondants.

Accusé Réception en Préfecture :
094-219400801-20211004-lmc1H8930H1-AR
Date de réception en Préfecture : 04/10/2021
Date de Publication : 04/10/2021

Pour extrait conforme,
L'Adjoint au maire chargé de la jeunesse et du
sport,

Signé

Régis TOURNE

Accusé Réception en Préfecture :
094-219400801-20211004-Imc1H8930H1-AR
Date de réception en Préfecture : 04/10/2021
Date de Publication : 04/10/2021